

2. Bien qu'il n'existe pas de règlements du Conseil du Trésor régissant l'installation d'appareils dans les bureaux des hauts fonctionnaires, les sous-chefs doivent toujours faire preuve d'honnêteté et de prudence en tout ce qui touche la gestion de leur ministère et s'assurer que les achats ne font que répondre aux besoins.

LE CHOIX DES COMMISSAIRES AU RECENSEMENT

Question n° 5306—M. Cossitt:

A la connaissance du gouvernement, les personnes nommées commissaires du recensement dans la circonscription de Leeds pour le recensement de 1976, étaient-elles membres ou sympathisants du parti Libéral et, dans l'affirmative, a) le gouvernement sait-il officiellement que M. Edward Lanigan était candidat libéral dans le comté de Leeds aux dernières élections provinciales, b) le gouvernement sait-il officiellement que M^{me} Elsie Wilson de Smiths Falls est la secrétaire de l'Association libérale de Leeds, c) ces nominations sont-elles effectuées suivant la coloration politique plutôt que par concours publics et suivant le mérite et, dans l'affirmative, pour quelle raison?

M. Marcel Roy (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie et du Commerce): Statistique Canada nous communique les renseignements suivants. En ce qui concerne les questions a) et b), Statistique Canada ne connaît pas les antécédents et l'allégeance politiques des candidats au poste de commissaire au recensement. Il recommande la nomination de candidats qualifiés seulement et ne tient pas compte de leur allégeance politique. En ce qui concerne la question c), les méthodes de recrutement des commissaires au recensement sont exposées dans la réponse à la question n° 5307, partie 2 a). Il convient de répéter que les candidats doivent subir un test de sélection et une entrevue personnelle sous la direction d'employés de Statistique Canada. Statistique Canada ne recommande pas au ministre de l'Industrie et du Commerce la nomination de candidats non qualifiés.

LE CHOIX DES COMMISSAIRES AU RECENSEMENT

Question n° 5307—M. Cossitt:

1. Quelles circonscriptions relèvent de la compétence de M. Robert L. Potvin, un des directeurs régionaux de Statistique Canada?

2. a) Quelles sont, en détail, les méthodes utilisées par M. Potvin ou ses représentants pour sélectionner les commissaires du recensement de 1976, b) quels sont le nom et l'adresse de toutes les personnes avec lesquelles on a communiqué, dans toutes les circonscriptions, au sujet de ces nominations, c) a-t-on communiqué avec des députés et, dans l'affirmative, lesquels et quelle est leur affiliation politique, d) a-t-on communiqué avec des membres des exécutifs du parti libéral, dans les circonscriptions qui ne sont pas représentées par un député libéral et, dans l'affirmative, quels sont le nom et l'adresse de ces personnes?

M. Marcel Roy (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie et du Commerce): Statistique Canada nous communique les renseignements suivants: 1. La liste des circonscriptions qui relèvent du bureau régional d'Ottawa de Statistique Canada (M. R. L. Potvin, directeur régional) figure au tableau ci-après.

2. a) Comme le prévoit l'article 5 de la loi sur la statistique, c'est au ministre de l'Industrie et du Commerce qu'il incombe de nommer les commissaires pour le recensement du Canada de 1976. Les méthodes de recrutement et de nomination des commissaires ont été établies il y a longtemps à l'occasion d'un recensement antérieur. Pour chaque circonscription, le cabinet du ministre nomme un point de contact local qui est chargé de référer aux agents régionaux de Statistique Canada les candidats éventuels au poste de commissaire. Tous les candidats doivent subir un test donné par Statistique Canada; ils sont également interrogés par des employés de Statistique Canada. Ceux qui sont jugés aptes à remplir les conditions du poste sont recommandés au ministre par Statistique Canada; b) La

Questions au Feuilleton

liste qui figure ci-après indique le nom et l'adresse de tous les points de contact nommés pour le bureau régional d'Ottawa de Statistique Canada. On s'est également adressé à plusieurs Centres de main-d'œuvre du Canada; c) La liste qui suit (réponse à la question 2.b) ci-dessus) indique les circonscriptions dans lesquelles le député a servi de point de contact pour sa circonscription; d) Pour toutes les circonscriptions, le nom du point de contact local a été fourni à Statistique Canada par le cabinet du ministre de l'Industrie et du Commerce. Statistique Canada ignore si les points de contact locaux sont membres des exécutifs du parti libéral.

Circonscriptions qui relèvent du bureau régional d'Ottawa

Circonscription électorale fédérale	Nom et adresse du point de contact
1. Abitibi	M. François Godbout 6, rue Principale nord Amos (Québec)
2. Gatineau	M. Gaston Clermont (député) Thurso (Québec)
3. Hull	M ^{me} Claudia Deslauriers 61, rue Corbeil Hull (Québec)
4. Pontiac	M. Fred Metcalfe C.P. 401 Bristol (Québec)
5. Témiscamingue	M. Jacquelin Bergeron Nédélec (Québec)
6. Villeneuve	M. Lionel Brochu 663, 3 ^e avenue Val d'Or (Québec)
7. Algoma	M ^{me} Mary Gillis 211, rue Hunter Espanola (Ontario)
8. Cochrane	Conrad Stewart 38, promenade Kimberly Kapusking (Ontario)
9. Frontenac, Lennox et Addington	M ^{me} Grace Stalker R.R. 1 Bath (Ontario)
10. Glengarry-Prescott-Russell	Alvarez Laliberté 503, rue Laurier Hawkesbury (Ontario)
11. Grenville-Carleton	M ^{me} Pat Beaudry 1339, prom. Meadowlands, app. 911 Ottawa (Ontario)
12. Kingston et les Îles	M. Bob Little 346, rue Clarence Kingston (Ontario)
13. Lanark-Renfrew-Carleton	Jim McGregor Douglas (Ontario)
14. Leeds	Hugh Hart 61, rue King est Brockville (Ontario)
15. Nickel Belt	M ^{me} Susan Kitchener 10, rue Balsam Copper Cliff (Ontario)